

Le Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social

Le ROR, un référentiel au cœur de la stratégie ministérielle sur les parcours

Dans le cadre de la **stratégie d'amélioration du parcours de santé de l'usager**, le ministère de la santé favorise le développement d'organisations et de services numériques qui rendent l'orientation plus fluide et de meilleure qualité.

Afin de faciliter le développement de ces services numériques, le ROR est positionné dans la doctrine du numérique en santé comme **le référentiel socle** qui décrit **l'offre de santé sanitaire et médico-sociale sur le territoire national**.

Le ROR répond ainsi à un triple objectif :

- alimenter **les services numériques qui facilitent l'orientation**;
- permettre aux professionnels de santé de **trouver une prise en charge adaptée au besoin du patient rapidement**;
- **fournir une visibilité des lits disponibles** dans des services de soins (médecine, réanimation).

Le ROR, un référentiel alimenté par les acteurs de santé

Les structures sanitaires, médico-sociales et de ville se décrivent directement dans le ROR, le référentiel socle. Cela réduit la charge de travail de ces structures qui n'ont plus à se décrire dans chacun des services numériques qui s'appuient sur la connaissance de l'offre de santé.

Aujourd'hui, le ROR contient 87% des établissements sanitaires décrits ainsi que 68% des établissements et services médico-sociaux.

Au deuxième trimestre 2023, l'offre de ville sera également disponible dans le ROR.



87%

établissements sanitaires



68%

établissements et services médico-sociaux



T2 2023

médecine de ville

Comment l'offre de santé est-elle décrite dans le ROR ?

L'offre de santé est définie comme **un ensemble de soins ou de services dispensés par une structure de santé** (un établissement sanitaire, une structure médico-social, une structure de ville).

Les **4 composants principaux** pour la décrire sont



Les activités opérationnelles

Les prestations délivrées dans le cadre du parcours de santé.

Exemple : radiologie interventionnelle



La capacité d'accueil

Le nombre de patients pouvant être accueillis en même temps dans l'organisation interne

Exemple : capacité en lits



Les équipements spécifiques

qui permettent de réaliser les activités opérationnelles

Exemple : IRM cardiaque



Les contacts

Les personnes ressources de l'unité à contacter

Exemple : radiologue

Une offre de santé qui évolue avec les pratiques

L'offre de santé des structures sanitaires et médico-sociales est décrite de façon homogène grâce aux **nomenclatures nationales**.

Les **nomenclatures nationales** sont définies par des **groupes de travail de professionnels** organisés autour des différents champs d'activité (sanitaire, médico-social, ville).

Ces groupes de travail nationaux se réunissent régulièrement pour faire évoluer les nomenclatures en fonction de l'évolution des pratiques et besoins métiers remontés.

Les **nomenclatures** sont validées par des **sociétés savantes** (conseils nationaux professionnels) puis publiées et mises à disposition des services numérique consommateurs du ROR.

Des services numériques déjà connectés au ROR

Aujourd'hui, 31 applications/modules métiers sont connectés au ROR et consomment les données des ROR régionaux.



SAS, Santé.fr, outils d'aide à l'orientation patient et des outils de coordination

Comment connecter mon service numérique au ROR ?

Depuis février 2023, l'offre de santé décrite en région est consolidée dans une instance ROR nationale. Ainsi les services numériques peuvent consommer l'ensemble des offres de santé du territoire national via un point d'accès unique et des webservice normalisés.

Pour accéder aux données d'offre, le service numérique doit intégrer l'espace de confiance du ROR et tester ses développements sur une plateforme de tests dédiée.

Les données publiques du ROR sont également accessibles en open data sur la plateforme data.gouv.fr.



La procédure à suivre pour accéder aux données du ROR est à retrouver prochainement dans G-NIUS et sur esanté.

Je suis un professionnel ou une structure de santé et je veux accéder au ROR

Pour avoir accès au ROR, vous devez prendre contact avec votre Agence Régionale de Santé (ARS) ou le Groupement Régional d'Appui au Développement de l'e-Santé (GRADeS).

Ils vous donneront les informations nécessaires pour pouvoir vous connecter et vous guideront dans l'utilisation du ROR.

Plus d'informations sur le ROR...



Visitez [notre site internet sur esante.gouv.fr](https://notre.site.internet.esante.gouv.fr) pour trouver plus d'informations sur le ROR, son architecture technique ainsi que les nomenclatures nationales.



Contactez l'équipe Programme ROR si vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur le ROR



Regardez l'ensemble des vidéos réalisées par l'équipe Programme ROR :

- [Présentation générale du ROR](#)
- [Webinaire d'introduction au ROR](#)
- [L'offre des SAAD dans le ROR](#)
- [L'utilisation du ROR au sein d'une MDPH](#)

